

Les commerçants et les gagnants de la tombola de l'UCN réunis lors de la soirée annuelle des vœux

À l'occasion de la soirée annuelle des vœux de l'Union des Commerçants de Nogent (UCN) qui s'est déroulée le mardi 29 janvier au NOGENTEL, les gagnants de la Grande Tombola organisée par l'UCN pendant les fêtes de Noël étaient invités à la remise des lots. Le jeu avait remporté un vif succès avec un retour de plusieurs milliers de bulletins de participation. Chanceux, les gagnants invités à la soirée avaient été pré tirés au sort au café Chez FRED en janvier.

Claude Slobodansky, président de l'UCN a chaleureusement accueilli les 120 participants à la soirée et remercié les partenaires pour leur soutien : Société Générale, Moving, Bricorama, Thomas Cook, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne et la mairie de Nogent. Les lots ont été remis par l'équipe de l'UCN avec Catherine Matruchot, élue de la ville au commerce et artisanat. Merci aux commerçants qui ont offert des lots : Little Raymond, Bijouterie Brunel, Pharmacie de Baltard, Eau Marine, La Taverne de Palerme, Coffea, Le Nogentel, Ateliers Keren-Sarah, Bowling de Nogent, Angélique, Thomas Cook. Les premiers lots : un vélo électrique, un week-end pour deux personnes à Londres, une tablette numérique ont été remportés par des clients Nogentais et Perreuxiens. La soirée s'est poursuivie autour du cocktail

dans la bonne humeur et en musique avec l'atelier Jazz de la MJC.



La Commission Départementale de Conciliation des Baux commerciaux du 94

Le secrétariat de la commission est tenu par la CMA94.

Elle a pour mission de concilier les locataires et propriétaires qui sont en désaccord sur le montant du loyer fixé au moment du renouvellement du bail ; la commission tente de les mettre d'accord sur un nouveau loyer pour éviter une procédure judiciaire, souvent longue et coûteuse.

Quand elle est saisie, la commission convoque les 2 parties, qui, si elles se concilient, signent un accord écrit en séance, qui les engage ; si elles ne se concilient pas, la commission rend un avis sur la valeur locative.

Ses membres, nommés par le Préfet, sont au nombre de 5 : un Président qui est une personne qualifiée, 2 assesseurs représentant les locataires artisans ou commerçants, et 2 assesseurs représentant les propriétaires. C'est donc une commission paritaire.

La saisine est donc à adresser par courrier recommandé avec AR, à la CMA94, secrétariat de la Commission de Conciliation des Baux Commerciaux, Ingrid DAUBOIN, 27 avenue Raspail 94100 Saint-Maur des Fossés Cedex.

Documents à joindre à votre saisine :

- 2 copies du congé avec offre de renouvellement ou de la demande de renouvellement, par acte extra judiciaire.
- 2 copies du bail originaire et le cas échéant des précédents avenants.
- 1 plan détaillé du local et des surfaces en mètre carré. (même manuscrit)

- 1 courrier synthétisant l'ensemble du litige en précisant bien l'identité des parties (adresse, qualité, coordonnées) et les coordonnées des avocats si elles sont assistées ou représentées.
- Tout autre document pouvant être utile à l'examen du dossier par la commission (référence de prix pratiqués dans le secteur, rapport d'expert, éléments de commercialité, photographies.....)

Le cas échéant :

- 1 copie des courriers échangés entre bailleur et locataire.
- 1 copie des mémoires en demande, ou en réponse.
- 2 copies de l'acte de vente du fonds de commerce ou du droit au bail.

Les parties sont ensuite convoquées par courrier recommandé au moins 15 jours avant la date retenue pour l'examen du litige. Aucun report ne peut être accepté.

Bailleur et locataire peuvent se faire assister par une personne de leur choix et, en cas de motif légitime, ils peuvent se faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant obligatoirement pouvoir de concilier. Les avocats inscrits au barreau doivent être munis d'un mandat de conciliation.

ATTENTION : en l'absence de l'une ou l'autre des parties l'affaire n'est pas reportée et un avis est émis au vu des éléments fournis.

Ingrid DAUBOIN, Juriste
01 49 76 50 17,
idauboin@cma94.com

Site Internet de l'UCN : communiquez sur vos horaires d'ouverture

Les adhérents de notre association bénéficient d'une page internet dédiée à leur activité qui leur permet de faire leur propre vitrine en ligne et de publier leurs actualités commerciales. Cette page est totalement administrable avec les codes d'accès fournis aux adhérents via un accès sécurisé en page d'accueil.

N'oubliez pas de mettre à jour vos informations et communiquer sur vos horaires d'ouverture. C'est important pour vos clients !



Société Générale partenaire de l'UCN vous informe

Parce que la proximité, la disponibilité et la réactivité sont indispensables pour vos opérations professionnelles, les équipes de notre agence de Nogent-sur-Marne vous accompagnent :

Dans vos projets de financement de matériel, de véhicule ou tout investissement professionnel.

- Dans votre quotidien, de l'entrée en relation à la mise en place de solutions personnalisées pour la gestion de votre activité.
- Dans vos opérations patrimoniales (épargne, retraite, transmission...).

Venez rencontrer nos conseillers professionnels dédiés : **Christelle DAVE - 01 48 71 57 04 - Mickael MARQUISE - 01 48 71 57 02**

Accompagnés de notre conseiller en Gestion de Patrimoine : **Donia DJEBBI 01 48 71 57 06**

Isabelle MEDY, Directrice de l'agence - **01 48 71 57 12**

POINT D'ACCÈS AU DROIT

Des permanences juridiques gratuites à Nogent



Le point d'accès au droit propose des permanences d'informations juridiques destinées aux particuliers, artisans, commerçants, professions libérales, entrepreneurs et associations. Ces informations sont données par des professionnels du droit : avocat, notaire, huissier de justice, écrivain public, conciliateur de justice, médiateur de la commune.

Ce service est **gratuit, anonyme et sans rendez-vous.**

Les permanences ont lieu à la **Maison des Associations et de la Citoyenneté de Nogent-sur-Marne - 5-9, rue Anquetil**
Tél : **01 48 75 14 08**

NOUVEAU

Une bourse des locaux vacants sur le site internet de l'UCN

Notre association est fréquemment contactée pour des demandes de locaux commerciaux vacants à Nogent. C'est la raison pour laquelle, l'UCN a créé une bourse des locaux commerciaux vacants ou à venir qui est visible sur le site internet de notre association www.commerces-nogentsurmarne.fr (onglet Offres Locaux).

Professionnels de l'immobilier, commerçants et artisans Nogentais, nous vous proposons de contribuer à cette nouvelle rubrique. Pour cela, nous vous invitons à transmettre les informations à **Nadia Lescure**, tél. **09 75 79 94 60/06 74 84 60 15.**



© fotolia.com

Assemblée générale de l'UCN

Le 2 octobre 2012, les membres de l'Union des Commerçants de Nogent-sur-Marne se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Pavillon des Élus. À cette occasion, une présentation du plan d'actions de l'UCN a été faite à l'assemblée. Très intéressés et participatifs, les membres se sont largement exprimés avec des questions et des suggestions constructives. L'Assemblée Générale a notamment approuvé l'ouverture de l'association aux TPE et professions libérales sur la base d'une cotisation adaptée.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité le renouvellement du bureau de l'UCN, qui est composé de :

Catherine Matruchot - Présidente d'honneur • **Claude Slobodansky** - Président • **Germaine Poulet** (Pharmacie de Baltard) - Trésorière • **Roseline Delhommeau** (Mad'Lyne) - Vice-Présidente • **Carmen Cancilleri** (Angélique) - Secrétaire.



Parkings à Nogent

La ville propose de nombreuses places de stationnement afin que vous puissiez vous rendre en toute quiétude chez vos commerçants préférés : parkings de surface, parkings souterrains ainsi que des places limitées à 20 minutes pour faire vos courses urgentes. Pour plus d'infos, consultez le site de la ville.

Soirée des Oscars de la CMA94 : des artisans Nogentais primés

Cette soirée a eu lieu le 18 mars dernier à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne. Au programme : la remise des titres de Maître Artisan, Prix Coup de Pouce, remise des attestations Charte Qualité, prix ApprentiStars. Nous avons le plaisir de vous informer que les Chefs d'entreprises Artisanales de Nogent qui ont été récompensés lors de cette cérémonie sont :

- Madame **BEAUD Maria de Conceicao**, entreprise : *PLUMO AND CO*, activités : Nettoyage industriel, récompensée dans la catégorie Prix Coup de Pouce
- Monsieur **WATELLIER Marc**, entreprise : *LOTS TECHNIQUES BÂTIMENT INDUSTRIE - LTBI*, activités : Climatisation - Ventilation - Chauffage - Plomberie, récompensé *Charte Qualité Performance* (6^{ème} année)



L'UCN, une association qui vous soutient

L'UCN (Union des Commerçants de Nogent-sur-Marne) regroupe depuis plus de vingt ans un grand nombre de commerçants et d'artisans. Elle est un relais associatif qui promeut le commerce de proximité et favorise les relations avec les acteurs politiques et économiques de la ville. L'UCN contribue fortement à animer et à faire rayonner le commerce Nogentais en mutualisant les forces et les atouts de ses adhérents lors de nombreuses manifestations.

L'UCN, c'est aussi une équipe à votre écoute et des membres du bureau présents en centre-ville et quartier Leclerc qui sont à votre disposition comme correspondants de proximité.

VENEZ NOUS REJOINDRE, CONTACTS UCN :

Claude Slobodansky, Président
Germaine Poulet, Trésorière (Pharmacie de Baltard)
Roseline Delhommeau, Vice-Présidente (Mad'Lyne)
Carmen Cancilleri, Secrétaire (Angélique)

Tél. : 06 14 27 60 93 - Mail : claudeslobodansky@orange.fr
Tél. : 01 48 77 28 84
Tél. : 01 48 71 16 10
Tél. : 01 48 76 87 84

Cédric Trion, webmaster

Tél. : 06 21 55 44 95 - Mail : c.trion@cykia.com

Nadia Lescure, Communication et contact adhérents

Tél. : 09 75 79 94 60 - Mail : nlescure.conseil@orange.fr



Le Trait d'union

Avril 2013

édito

Chers commerçants,
chers artisans,

Faisons en sorte de passer cette année 2013 le mieux possible. Nous devons réagir pour le maintien du commerce et artisanat en ville car nous savons que la réalité économique est préoccupante : hiver interminable qui a pénalisé particulièrement le secteur de l'habillement, prévisions de croissance atone, inquiétude des français. Comment dynamiser la consommation ? Comment rendre les charges plus supportables ? Comment protéger les commerces ? Comment aider les nouvelles enseignes à s'installer et faciliter leurs démarches administratives ? Comment tirer parti des atouts de Nogent pour attirer les touristes ? Forte de ses 150 adhérents, notre association a besoin de vous pour avancer sur ces sujets et déployer les projets 2013. Travaillons tous ensemble avec l'attention de la collectivité et l'appui de nos partenaires pour réaliser les actions indispensables à notre avenir.

Parce qu'il n'y a pas de réussite sans convergence des intérêts :

Nous vous sollicitons pour donner votre avis grâce au sondage joint à cette lettre et vous remercions de vos réponses.

Nous invitons les activités de support (professions libérales, TPE..) et les métiers de l'immobilier à nous rejoindre afin de rassembler toutes les forces pour la dynamisation de l'économie locale.

Partageons nos idées et notre savoir-faire au sein d'une association conviviale, unie et active. Agissons avant qu'il ne soit trop tard pour la préservation du commerce local.

Claude Slobodansky
Président de l'UCN

Animations du 1^{er} trimestre 2013

- > Animation **Fête des mères** : week-end des 25 et 26 mai
- > **Grande Braderie d'été** : week-end des 15 et 16 juin

Retrouvez les informations de l'UCN sur le site Internet www.commerces-nogentsurmarne.fr

Le tourisme en Val-de-Marne représente une part significative de l'activité économique du département

En moyenne sur les 5 dernières années dans le Val-de-Marne :

38% des établissements touristiques ont connu une activité stable, 27% une baisse d'activité et 26 % une augmentation de leur activité (9% ne se prononcent pas). Les situations sont très variables selon les secteurs d'activités avec des difficultés plus importantes dans la catégorie agences de voyages, café-tabac, débits de boissons et traiteurs et des situations plus favorables pour les hôtels-restaurants et les activités de loisirs et culturelles. Les mois de mai à septembre constituent les principaux mois de fréquentation. Les hébergements du type hôtellerie, hôtels-restaurants et autres hébergements touristiques accueillent une part importante de touristes originaires de province. Pour les activités de loisirs et connexes, la clientèle est avant tout départementale.

Le tourisme d'affaires est important dans notre département et il représente plus d'1/3 du chiffre d'affaires touristique.

Les principales clientèles étrangères sont :

1. Allemagne
2. Royaume-Uni
3. Italie
4. Espagne

Depuis 2007, les 4 principales nationalités étrangères restent identiques mais ont tendance à diminuer au profit des autres nationalités.

Le département propose de nombreuses fêtes et manifestations, comme le Festival de l'Oh, et on observe une hausse de fréquentation de 7% en 2012 par rapport à 2011 sur les principales manifestations.

Le saviez-vous ? Le tourisme culturel se porte bien dans notre ville.

Le Musée de Nogent a enregistré une hausse de 3% de ses visiteurs (variation 2012/2011) avec 8 336 visiteurs en 2012 et le Carré des Coignard reste stable avec 8 600 visiteurs en 2012. Pour les activités de loisirs, le Bowling de Nogent a accueilli 20 000 visiteurs en 2012.

Chiffres clés issus de l'observatoire du Comité départemental du Tourisme du Val de Marne. Etude sur l'activité touristique en 2012 (hors transport aérien).



La Carte privilège disponible à l'office de tourisme

La carte privilège de l'UCN a été largement diffusée auprès des entreprises et associations nogentaises. Pour une diffusion à plus large échelle auprès du grand public, nous vous informons que la carte est désormais disponible à l'office de tourisme situé 5, avenue de Joinville à Nogent - Tél. 01 48 73 73 97

Commerçants et artisans de l'UCN, pensez à nous communiquer vos offres qui seront publiées et visibles dans la rubrique privilège du site internet www.commerces-nogentsurmarne.fr

Si vous souhaitez distribuer des cartes privilège à vos clients, contactez l'UCN.